

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne  
55 rue Charles Nungesser  
Zone de Prat Pip Nord -  
29802 BREST CEDEX 9  
02 98 04 86 28  
[bretagne@fondation-patrimoine.org](mailto:bretagne@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur



### COMMUNE DE PENMARC'H

110 rue Edmond Michelet  
29760 Penmarc'h  
02 98 58 41 54  
[culture@penmarch.fr](mailto:culture@penmarch.fr)  
[www.penmarch.fr](http://www.penmarch.fr)

### ► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

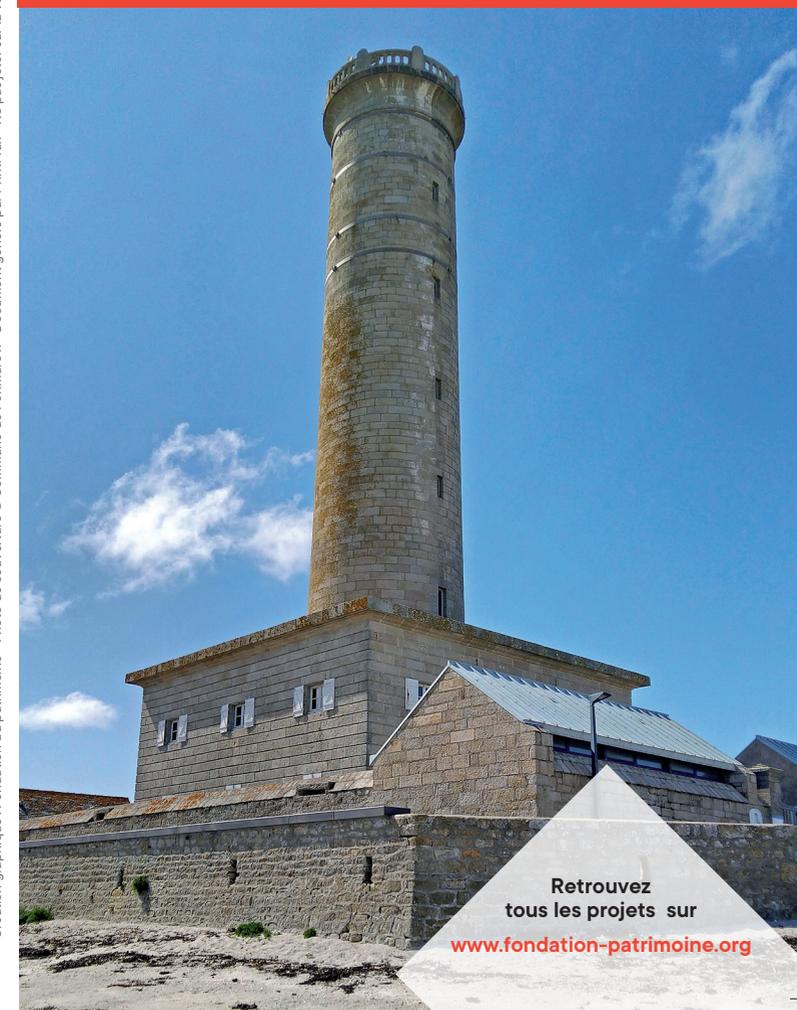
► Je donne !

Pour la  
restauration du

## Vieux phare de Penmarc'h

Finistère

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Penmarc'h - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Sauvegarder un fier témoin de l'histoire maritime de Penmarc'h

### ◆ ◆ LE PROJET

Depuis plusieurs années, le phare, également devenu musée, est soumis aux rudes conditions climatiques. L'édifice présente d'importants problèmes d'étanchéité, avec notamment l'apparition de fuite dans les salles d'expositions. Sans intervention rapide, aucune œuvre ne pourra plus être exposée dans ces salles.

Les travaux de rénovation se composent de 3 phases : étanchéité extérieure du phare, remise en état de son intérieur et restauration de sa lanterne. Cette dernière phase permettra aux visiteurs d'accéder au sommet du phare, chose jusqu'alors impossible !

### ◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le vieux phare se dresse sur le site de la cité portuaire de Penmarc'h, autrefois agglomération maritime florissante capable de rivaliser avec Nantes. Attirés par cette richesse, brigands et corsaires ont maintes fois pillé la cité, au cours des XVe et XVIe siècles. Ce serait pour tenter de prévenir ces attaques qu'une Tour à Feu fut érigée, assurant ainsi le rôle de sémaphore avant la construction du vieux phare. De nos jours les deux édifices sont toujours de proches voisins.

Construit par l'entrepreneur Rouvillois de Glomel, le

vieux phare brille pour la toute première fois en 1835. Il veillera sur la pointe de Penmarc'h jusqu'en 1897, avant d'être éteint au profit de l'allumage du phare d'Eckmühl, plus haut que son prédécesseur. Près d'un siècle plus tard, des travaux de rénovation font du vieux phare un espace muséographique. Il est ensuite classé au titre des Monuments historiques en 2011.

### ◆ ◆ LA MOBILISATION

La mobilisation de la commune de Penmarc'h pour la préservation de son patrimoine maritime permettra au vieux phare de conserver ses expositions d'art contemporain. A cela s'ajoutera une nouvelle scénographie de l'exposition permanente sur l'histoire des phares, présentée au rez-de-chaussée.

### ◆ ◆ LES CONTREPARTIES

Chaque donateur recevra un reçu fiscal correspondant au montant de son don.

Montant des travaux	1 524 573 €
Objectif de collecte	100 000 €
Début des travaux	1er Octobre 2021

© Commune de Penmarc'h



## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Vieux phare de Penmarc'h

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/77614](http://www.fondation-patrimoine.org/77614)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**Vieux phare de Penmarc'h**

#### Le montant de mon don est de

80 €  150 €  250 €  500 €

Autre montant \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre